



Asbl INTACT vzw

33/Vooruitgangsstraat 333, 1030 Bruxelles/Brussel

Tél : +32 (0)2 539 02 04 Fax : +32(0)2 215 54 81

www.intact-association.org contact@intact-association.org

BE 48 3630 4791 6727

Bruxelles, le 10 décembre 2016

Chers amis

Comme chaque année, la journée internationale des droits de l'homme est l'occasion pour nous de vous informer de nos activités dans la lutte contre les mutilations génitales féminines (MGF) et autres violences faites aux femmes.

L'année a commencé par une note positive par la ratification par la Belgique de la Convention d'Istanbul, qui vise à prévenir et à lutter contre la violence faites aux femmes et la violence domestique. Alors que cette Convention est prometteuse en terme de droits qui en découlent pour les femmes et filles victimes ou à risque de violences, il a fallu rapidement désenchanter. En effet, les droits qu'elle contient auront des difficultés à être mis en œuvre en raison notamment en raison du manque de moyens pour les services de soutien aux femmes, par les politiques restrictives en matière d'immigration ou encore suite à la réforme de l'aide juridique de 2016. En résulte des difficultés d'accès à la justice pour les justiciables les plus précarisés, dans notre cas, des femmes et filles qui souhaitent faire valoir leurs droits, souvent dans le cadre de procédures d'asile multiples. Nous nous sommes associés à un recours introduit contre ces nouvelles dispositions, en particulier, celles concernant la nomenclature des avocats.

Malgré ce contexte morose, cette année nous a permis de réaliser de beaux projets ; la publication d'une étude sur la Convention d'Istanbul (en néerlandais)¹, une étude sur l'intérêt de l'enfant dans le cadre des mesures protectionnelles et répressives en lien avec les MGF ainsi qu'une analyse de jurisprudence sur la prise en compte de la santé mentale dans le cadre des demandes d'asile, en cours de finalisation. Cette analyse a été présentée lors du Colloque organisé en étroite collaboration avec le GAMS Belgique le 18 novembre dernier, sur le thème de la mémoire traumatique et sa prise en compte dans le cadre de la procédure d'asile.

Enfin, nous réalisons actuellement le guide de bonnes pratiques améliorant la prévention et la protection des femmes ou filles victimes ou à risque d'excision, en néerlandais. Ce guide, à destination des professionnels, publié en français l'année dernière a été transposé au contexte néerlandophone, en étroite collaboration avec les secteurs

¹ À consulter sur notre nouveau site : <http://www.intact-association.org/fr/documentation/nos-publications/etudes-articles.html>

professionnels concernés. Et bien sûr, notre travail de consultation juridique dans le cadre de procédures d'asile ou de situations à risque d'excision, tant pour les femmes elles-mêmes que pour les professionnels qui les accompagnent. Dans ce cadre, nous travaillons en réseau avec d'autres associations pour que cette aide soit le plus efficace possible.

Notre site a également été modifié, mis à jour et modernisé ; n'hésitez pas à aller le visiter et nous donner vos idées pour l'améliorer !

Enfin, dans le cadre d'un projet européen, nous réalisons une plateforme de connaissance sur les MGF ou e-learning, en partenariat avec 10 pays de l'Union Européenne.

Par ailleurs, nous développons en concertation avec FEDASIL et en partenariat avec le GAMS, une trajectoire sur l'identification de femmes et filles vulnérables dans le cadre de l'accueil, afin que leurs besoins spécifiques puissent être pris en compte, tant dans l'hébergement que dans l'accompagnement de la demande d'asile.

Les formations ont été dispensées aux CPAS, aux centres d'accueil, aux acteurs de la prévention de la maltraitance, de la police et de la justice afin d'améliorer la détection et la protection des femmes et filles victimes ou à risque d'excision.

Enfin, nous avons été étroitement associés aux discussions liées à la rédaction de la circulaire des procureurs-généraux sur les violences liées à l'honneur, les mutilations génitales féminines et les mariages forcés.

Toutes ces activités se font aussi grâce à votre soutien, dans un contexte où les deniers publics se font de plus en plus rares et nous vous en remercions de tout cœur. Vos dons nous permettent d'être plus forts et d'être indépendants des fonds publics. Si vous souhaitez encore nous soutenir, vos dons sont les bienvenus (à verser sur le compte BE 48 3630 4791 6727). A partir de 40 €/an, les dons sont toujours déductibles fiscalement. Merci à tous ceux qui se sont joints à l'équipe d'INTACT pour les 20 km de Bruxelles. On recommence l'année prochaine !

Merci à vous, très chaleureusement, pour votre aide, votre soutien ou vos idées. Nous vous souhaitons de belles fêtes et une année 2017 qui nous l'espérons sera marquée par l'engagement pour la paix

Bien amicalement

Céline Verbrouck et toute l'équipe d'INTACT : Badia Ben Aissaoui, Charlotte Chevalier, Sophie Forrez et Christine Flamand

